

Liste des documents à fournir à l'appui d'une demande de carte de séjour pluriannuelle Talent mention « investisseur économique »

Article L 421-18 du CESEDA

Cette liste vous est délivrée à titre indicatif. Prenez soin de vous rapprocher de l'autorité consulaire, diplomatique ou préfectorale en charge du traitement de votre dossier afin d'obtenir la liste des pièces requises adaptée à l'objet du séjour et votre situation personnelle.

Bon à savoir : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète assermenté auprès des cours d'appel. Le cas échéant, consultez la [liste des traducteurs assermentés](#).

A l'étranger – Demande de visa de long séjour Talent mention Investisseur économique

- le [formulaire - France-Visas](#) de demande de visa de long séjour (CERFA_n°14571*06) daté dûment complété et signé ;
- récépissé France-Visas ;
- un passeport en cours de validité délivré depuis moins de 10 ans et d'une durée de validité dépassant de 3 mois la fin de la période de validité du visa ;
- 3 photographies d'identité récentes aux [normes](#) ;
- des éléments justificatifs de la direction personnelle d'une entreprise ou de la détention d'au moins 30 % du capital d'une société qu'il dirige ;
- des documents de nature à démontrer la création ou la sauvegarde, ou engagement à créer ou sauvegarder, de l'emploi dans les 4 années qui suivent l'investissement sur le territoire français (lettre d'engagement en termes de création d'emplois et plan d'investissement) ;
- des justificatifs de la réalisation ou de l'engagement à effectuer sur le territoire français un investissement direct en immobilisations corporelles ou incorporelles d'au moins 300 000 €

Mai 2026

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

En France – Demande de titre de séjour Talent mention Investisseur économique

- passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou, à défaut, autres justificatifs dont au moins un revêtu d'une photographie permettant d'identifier le demandeur (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, certificat de nationalité, etc.) ;
- visa de long séjour, VLS-TS ou une carte de séjour en cours de validité ;
- un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois : facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), bail de location de moins de six mois, quittance de loyer (si locataire) ou taxe d'habitation ;
 - en cas d'hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour.
- 3 photographies d'identité récentes aux [normes](#) ;
- si vous êtes marié et originaire d'un pays autorisant la polygamie : déclaration sur l'honneur de non-polygamie en France ;
- justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre ;
- des éléments justificatifs de la direction personnelle d'une entreprise ou de la détention d'au moins 30 % du capital d'une société qu'il dirige ;
- des documents de nature à démontrer la création ou de la sauvegarde, ou engagement à créer ou sauvegarder, de l'emploi dans les 4 années qui suivent l'investissement sur le territoire français (lettre d'engagement en termes de création d'emplois et plan d'investissement) ;
- des justificatifs de la réalisation ou de l'engagement à effectuer sur le territoire français un investissement direct en immobilisations corporelles ou incorporelles d'au moins 300 000 € ;
- [le contrat d'engagement respectant les principes de la République.](#)

Mai 2026

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.